

Mise en ligne : 9 octobre 2016.
Dernière modification : 8 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES PHOSPHATES D'AÏN-KERMA filiale de [l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie](#)

S.A., 7 mai 1923.
Épisode précédent :
[Phosphates d'Aïn-Kerma \(1899-1923\)](#).

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DES PHOSPHATES D'AÏN-KERMA
S.A. tunisienne au capital de 2,5 MF.
Siège administratif : Paris, 86, r. St-Lazare
Siège social :
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 356)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
JUGE (Abel)[[Omnium minier d'Alg. Tunisie](#)], 5, r. Auguste-Bailly, Courbevoie ;
DEYRON (Léon)[[Omnium minier d'Alg. Tunisie](#)],
MONTUREUX (Arthur de)¹, 5, r. Quentin-Bauchart, Paris.

Commissaire aux comptes
ROYER (Jean).

Capital social : 2,5 MF en 25.000 act. dt 5.000 act. de numéraire de 100 fr. et 20.000 act. d'apport d'une valeur nominale de 100 fr. attribuées à la Société belge des phosphates d'Aïn-Kerma en représentation de l'apport de son actif, par suite de fusion avec la Société tunisienne des phosphates d'Aïn-Kerma

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Sur le surplus : 5 % au conseil, 95 % aux act sous déduction des prélèvements décidés par l'A.G. p. la formation de rés. spéciales, fonds d'amortissement ou de prévoyance

Dans les sociétés
PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Le gouvernement de l'Algérie va procéder à l'établissement d'un prolongement de la ligne de Tébessa jusqu'à la frontière tunisienne, ce qui permettra aux Phosphates de Constantine la mise en exploitation du gisement d'Aïn-Kerma.

¹ Arthur de Montureux (1861-1944) : administrateur d'une quarantaine de sociétés, dont l'Omnium des mines d'Algérie-Tunisie (1903). Voir [encadré](#).

L'Industrie minière tunisienne en 1935
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1936)

PHOSPHATES DE CHAUX

La production totale a été de 1.500.000 tonnes avec 4.570 ouvriers, se répartissant ainsi (en 1.000 t.) : Gafsa 994 (1.016 exportées), M'Dilla 272(259), Kalaa-Djerda 163 (160), dont 25.000 tonnes de phosphate métallurgique, Rebiba, 54 (22), [Aïn-Kerma 17](#).

[Union française et Compagnies régionales réunies de fabriques d'engrais et de produits chimiques](#)

Assemblée générale ordinaire du 26 juin 1944.
EXERCICE 1943
(*Recueil des assemblées générales*, 1944)

Scrutateurs : André Chartier, représentant la Sté Tunisienne des Phosphates d'Aïn-Kerma.
